

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 MAI 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 2 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Création de la Commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre du marché qui doit être lancé pour les travaux à la salle d'animation, il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Son rôle est consultatif et consistera à assister aux réunions suivantes : ouverture des plis et remise des analyses des offres par l'architecte. C'est le Conseil Municipal qui décidera par délibération de l'attribution du marché. La CAO est composée du Maire qui est président, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

3 titulaires

- Fabienne BEAUJEU
- Marie-Jeanne BLANDIN
- Marie VIDAL

3 suppléants

- Jean-Marc BERNAY
- Nicolas CHAPON
- Nicole MEYRIEUX

3. Lancement du marché pour les travaux à la salle d'animation

Ces travaux ont pour objet la création d'un ensemble sanitaire mixte conforme à la réglementation PMR, la rénovation du système de chauffage, la réorganisation de la cuisine, la construction d'un local rangement et la création d'un hall sous le porche existant.

La procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Le marché sera divisé en 10 lots comme suit :

- Lot 1 - Démolitions - Gros œuvre - Réseaux
- Lot 2 - Charpente bois - bardage stratifié massif
- Lot 3 - Couverture bacs acier - étanchéité - zinguerie
- Lot 4 - Menuiseries extérieurs aluminium vitrées - Métallerie

- Lot 5 – Menuiseries intérieures bois
- Lot 6 – Plâtrerie – isolation – Faux-plafonds - Peintures
- Lot 7 – Carrelages – Faiences
- Lot 8 – Enduits de façades
- Lot 9 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation
- Lot 10 – Electricité

→ Approbation à l'unanimité

4. Achat du chemin à La Pinée

Le chemin de La Pinée qui est actuellement privé appartient à plusieurs propriétaires différents :

- Monsieur Jean GROGNET - parcelles A 693 et A 696 - pour une superficie de 1 012 m²
- Monsieur Olivier PERRET et Madame D - parcelle A 1265 - pour une superficie de 253 m²
- Monsieur et Madame CALVI - parcelle A 1258 - pour une superficie de 169 m²

Il est rappelé que la partie du chemin qui appartenait à Monsieur et Madame Philippe GIRAUD a déjà achetée par la commune en 2018.

Ce chemin sera classé en voie communale dans le domaine public de la commune.

→ Approbation à l'unanimité

5. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 316 « Lotissement de Valorge »

Une DIA a été reçue en mairie pour la parcelle cadastrée AB 316, située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 389 m² ; et appartenant à la société d'HLM Cité Nouvelle.

→ Non préemption à l'unanimité

6. Gestion de la fourrière intercommunale pour chiens – convention avec la SPA

La convention signée entre la commune et la fourrière intercommunale de la SPA du ROANNAIS arrive à son terme le 31/12/2019. Une nouvelle convention est proposée pour une durée de 5 ans, valable du 01/01/2020 au 31/12/2024.

L'adhésion à la convention permet également de faire appel à aux enquêteurs de la SPA, pour le cas où malheureusement il y aurait à gérer des cas de maltraitance animale (chiens) dans la commune.

La fourrière intercommunale du Roannais est ouverte 7 jours sur 7.

Le coût est le suivant :

- Année 2020 : 0,40€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune
- Année 2021 : 0,40€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune
- Année 2022 : 0,41€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune
- Année 2023 : 0,42€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune
- Année 2024 : 0,43€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune

→ Approbation à l'unanimité

7. Demandes de subvention 2019

Le montant inscrit au budget pour les subventions cette année est de 3 000 €.

Il a déjà été décidé de verser 1 500 € au Comité des Fêtes et 1050 € au RPIC Lay/Neaux. Il reste donc 450 € que le Conseil Municipal peut attribuer.

Monsieur le Maire présente toutes les demandes de subventions reçues à ce jour. Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

- | | |
|--|-------|
| • Lycée agricole privé de Ressins | 60 € |
| • Association Roannaise Pour l'Apprentissage | 150 € |
| • CFA Les Mouliniers | 60 € |
| • BTP CFA Loire Michel CLUZEL | 60 € |
| • MFR d'ANSE | 60 € |
| • MFR St Laurent de Chamousset | 60 € |

8. Amortissement des frais d'études non suivies de travaux

Il convient de fixer la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux. Les services du trésor public préconisent une durée de 5 ans.

→ Approbation à l'unanimité

9. Suivi travaux commissions

- Voirie : le coût des travaux prévus au budget a été revu à la hausse. Le montant total est de 100 889.93 € HT, soit 121 067.92 € TTC.
- Animation : pour la journée du 15 juin, un devis a été demandé pour un couscous à Paëlla Leïta à St Victor sur Rhins.
- Fleurissement : les jardinières seront installées la semaine prochaine.

10. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN a RDV le 4 juin avec M. BRUNO du Conseil Départemental concernant le transport scolaire. M. BRUNO s'est engagé à mettre en place, dès la rentrée de septembre 2019, un ramassage unique avec un seul véhicule ayant une capacité suffisante pour tous les enfants inscrits au transport scolaire.

- Nicole MEYRIEUX rappelle la vente de fleurs de l'Etoile du Berger samedi 4 mai.

- Marie-Jeanne BLANDIN fait le compte rendu d'une réunion de la SPL à laquelle elle a assisté.

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des propositions pour la création d'un site internet de la commune.

- Des documents ont été remis à chaque commune concernant le PLUI. Il s'agit des cartes de zonage et du règlement. Il est demandé à chaque Conseil Municipal de formuler ses observations avant le 5 juin. Une réunion de travail aura lieu le 9 mai à 19 h pour étudier ces documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.